

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10/06/2008
Publication : 13/06/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
Chantal MEYER
Directeur de la Coordination et
du Service Administratif de l'Assemblée

N°

2008-7-76
Séance du vendredi 6 juin 2008

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

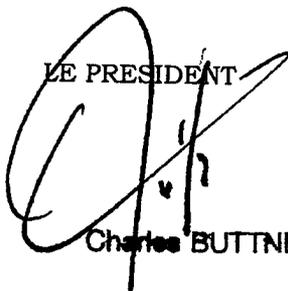
Subvention d'investissement aux communes et structures intercommunales : commune de Waldighoffen.

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2000/I-702 du Conseil Général du 9 décembre 1999 relative à la révision des aides aux bibliothèques communales et intercommunales,
- VU la délibération n° 96/III-702 du Conseil Général du 8 juillet 1996 relative au développement de la lecture publique donnant compétence à la Commission Permanente pour l'examen des demandes des communes,
- VU la délibération n° 2008/I/7^e-02 du Conseil Général des 13 et 14 décembre 2007 relative au budget de la Médiathèque Départementale,
- VU les avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date du 06 mai 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde une subvention à la commune de Waldighoffen d'un montant de
 - 14 470,00 € pour l'aide à l'équipement mobilier ;
 - 3 530,00 € pour l'aide à l'équipement informatique.
- ❖ Autorise le Président à signer la convention jointe au rapport ;
- ❖ Précise que la dépense correspondante d'un montant total de 18 000,00 € sera prélevée sur le chapitre 204, nature 20414, fonction 313, enveloppe 103397 du budget départemental.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER